



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 4459

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les travaux de restauration menés au Grand Palais, dont la fermeture pour rénovation en 1993 a entraîné le déplacement de nombreux artistes dans des lieux beaucoup plus onéreux. Or la plupart d'entre eux souffrent de difficultés financières importantes et souhaitent réintégrer dans les meilleurs délais les locaux de la nef du Grand Palais. Il lui demande en conséquence de lui indiquer l'état d'avancement des travaux et les délais de réouverture de la nef, ainsi que les conditions financières auxquelles les salons d'artistes seront concédés.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté et les différents partenaires seront associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4459

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3371

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3944